

Zeitschrift:	Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber:	Empirische Kulturwissenschaft Schweiz
Band:	29 (1929)
Artikel:	Légendes et coutumes populaires relatives à quelques mégalithes fribourgeois
Autor:	Aebischer, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-112756

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Légendes et coutumes populaires
relatives à quelques mégalithes fribourgeois.**

Par PAUL AEBISCHER (Fribourg).

Ce n'est qu'en 1867 qu'on s'avisa, dans le canton de Fribourg, de protéger les blocs erratiques semés ça et là dans les montagnes et dans la plaine: le 7 novembre 1867, le professeur GRANGIER communiquait à la Société d'histoire un *Appel aux Suisses pour les engager à conserver les blocs erratiques* signé par J. STUDER et ALPH. FAVRE, et exprimait le désir que cet appel fût entendu chez nous. Le colonel PERRIER, et avec lui toute la Société d'histoire, s'associèrent au voeu exprimé par GRANGIER; PERRIER montra l'intérêt que présentaient ces blocs erratiques tant pour la géologie que pour l'histoire: «chacune de ces masses rocheuses a sa légende», disait-il¹). Peu après, dans le *Chamois* du 1^{er} février 1869, JOSEPH REICHLÉN, qui devait tant faire par la suite pour le folk-lore fribourgeois, écrivit dans sa petite revue un article sur *Les blocs erratiques*²), suggérant les mesures qui pourraient être prises pour leur conservation, et s'occupant plus particulièrement des blocs de la Roche et de Pierrafortscha, dont il donnait un fort bon dessin. Et, la même année, dans les *Etrennes fribourgeoises* pour 1870, le colonel PERRIER, revenant à la charge³), donnait de brèves indications sur l'origine des blocs erratiques et signalait au passage l'une ou l'autre légende relative à des blocs du pays, mentionnant ce qu'on avait fait déjà dans les autres cantons pour leur conservation, et ajoutant entin que «Fribourg ne restera pas en arrière de ses confédérés. Un comité général existe aussi à Fribourg sous la présidence de M. le professeur PAHUD, avec des membres correspondants dans chaque district». Ce comité, en effet, adressa au public un appel lithographié⁴) par lequel il demandait qu'on lui signalât, aussi exactement que possible, la position des blocs, leurs dimensions, le nom

¹) Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. IV, p. 62, compte-rendu de la séance du 7 novembre 1867. — ²) Le Chamois, 1^{re} année, nos 2 (1^{er} février 1869) et 3 (1^{er} mars 1869). — ³) F. P[ERRIER], *Les blocs erratiques*, Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1870, 4^e année, pp. 134—136. — ⁴) Je n'en ai retrouvé qu'un exemplaire, à la bibliothèque du Musée d'histoire naturelle de Fribourg.

du propriétaire et celui du lieu-dit où ces masses rocheuses se trouvaient et, enfin, les traditions et les coutumes qui s'y rattachaient. La cheville ouvrière de ce comité était AUGUSTE PAHUD, professeur au Collège de Fribourg, esprit curieux et très ouvert, versé dans la géologie¹), les mathématiques, l'astronomie, la chimie, comme aussi dans la linguistique et la musique: malheureusement, il mourut noyé dans la Sarine, dont il étudiait le cours, le 15 juin 1871, c'est-à-dire quelques mois seulement après la fondation du comité. Avait-il reçu, pendant ce court laps de temps, des réponses à son questionnaire? Je ne le pense pas: en tout cas, rien n'a été conservé et, durant les dernières décades du XIX^e siècle, comme pendant les premières années du XX^e, l'un après l'autre, les blocs erratiques disparaissaient, et avec eux les légendes s'y rattachant. Quelques-uns cependant, et les débris de quelques autres, ont été sauvés grâce surtout à l'activité de feu le Dr M. MUSY, conservateur du Musée d'histoire naturelle; mais les traditions qui s'y rapportent s'oublient, se perdent: il n'est que temps d'en recueillir quelques bribes.

1. Pierrafattaz.

Le nom de *Pierrefitte* est assez répandu dans la moitié sud de la France: on le retrouve, d'après LONGNON²), dans les départements de l'Allier, du Calvados, de la Corrèze, de la Creuse, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Meuse, de l'Oise, de la Seine, des Deux-Sèvres, des Vosges, avec sa variante *Pierrefixte* dans l'Eure-et-Loir; le Midi a *Peyrefite* (Aude) et *Pierrefiche* (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lozère, Haute-Vienne): et tous ces noms, ainsi que le remarque LONGNON, remontent à un *petra ficta* donné par de nombreux textes de la période franque, et qui signifie «pierre fichée», *ficta* devant être, non le participe passé féminin de *fingere*, mais une forme vulgaire du même participe du verbe *figere*³). «Selon toute

¹⁾ Cf. en particulier ses articles *Blocs erratiques, terrains glaciaires et moraines*, Le Chamois, 4^e année, n° 3 (mars 1870) et *Etude sur les anciens glaciers du canton de Fribourg, I. Moraine de Perreraules*, Le Chamois, 3^e année, n° 7 (juillet 1871), ce dernier inachevé. — ²⁾ LONGNON, *Les noms de lieu de la France*, pp. P. Marichal et L. Mirot, 1^{er} fasc., Paris 1920, p. 143. Cf. également S. REINACH, *Les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires*, Revue archéologique, 3^e série, t. XXI (1893, janvier-juin), p. 200, note 12. — ³⁾ MEYER-LÜBKE, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg 1911, 246, n° 3280, donne un *fictus* „festgeheftet“ auquel il rapporte le catalan *fita* et l'espagnol *hito* «poteau frontière».

apparence — ajoute LONGNON — il fait allusion à la présence d'une de ces énormes pierres brutes de forme allongée, implantées verticalement dans la terre, comme des bornes, et qui maintenant, sont désignées en archéologie par les mots bretons menhir et peulvan.»

Le nom n'est pas inconnu en Suisse non plus: le Jura-Bernois a un *Perrefitte*, ou *Pierrefitte*, dans le district de Moutier, appelé *Pierrefite* en 1295¹⁾ et c'est à un *petra ficta* qu'on peut faire remonter également le nom de *Pierrafattaz*, porté aujourd'hui par une maison isolée, sur le territoire d'Onnens (district de la Sarine). Les formes anciennes que j'en ai pu recueillir ne sont pas antérieures au XVII^e siècle:

Pierraz à Fattaz, 1776 A[rchives de l']E[tat de]Fribourg, Plan des couvents n^o 4, planche 26).

Pierre à Fetter, 1733 (AEF, Plan des couvents n^o 28, planche 15).

Pierre à Fetter, 1690 [AEF Terrier d'Hauterive, paquet H, 1690, f^{os} 5^{vo} et 6).

Pierra feter, 1666, (AEF, Id., ibid., 1666, fo 3^{vo}).

Pierre a Feter, 1622 (AEF, Id., ibid., Registre de Fleuré 1622, f^{os} 9 et 9^{vo}).

Ces formes *Fetter*, *Feter*, ne doivent pas nous induire en erreur: elles s'expliquent comme étant une mauvaise graphie, transmise de notaire en notaire, de commissaire des extentes en commissaire, jusqu'à la forme *Fetet* de 1733, et due à la ressemblance très grande, dans l'écriture de la fin du XVI^e siècle, existant entre la façon d'écrire le *a* final et le groupe *er* lié. Quant à la graphie *Fe* - de la syllabe initiale, elle correspond parfaitement à la prononciation patoise actuelle *pyèrafeta*.

Et qu'il y ait eu là un mégalithe, c'est ce qui est hors de doute: une reconnaissance du registre de Fleuré, datée de 1622, mentionne en effet le lieu dit «en Pierre a Feter . . . en laquelle est une grosse pierre dure, dessoubz devers orient»²⁾. Mais de cette grosse pierre dure, il ne reste aujourd'hui plus trace: elle a été mise en pièces comme tant d'autres. Il n'en reste même plus le souvenir; et les habitants d'Onnens, pour expliquer le nom de *Pierrafattaz*, racontent³⁾ qu'autrefois

¹⁾ JACCARD, *Essai de toponymie*, Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, 2^e série, t. VII, Lausanne 1906, p. 340. —

²⁾ AEF, Terrier d'Hauterive, paquet H, Registre de Fleuré 1622, fo 9. —

³⁾ Je dois cette indication à l'amabilité de l'instituteur d'Onnens, M. J. BARRAS.

Onnens et Lentigny formaient une seule paroisse¹⁾, dont l'église était à Onnens; or, au moment de la séparation, les gens de Lentigny vinrent à Onnens enlever les fonts baptismaux, ce que voyant, les habitants d'Onnens poursuivirent à coups de pierres les voleurs, si bien qu'à la sortie du village un homme fut tué par un des projectiles: de là le nom de *Pierrafattaz*, soit «pierre fatale».

2. Le Palais Roulant.

Sur le territoire de la commune du Haut-Vully²⁾, non loin du village de Joressant, à l'orée du bois du Mont, à 580 m. d'altitude environ, se trouve un énorme bloc erratique désigné aujourd'hui par les géologues sous le nom de bloc Agassiz: mais les populations environnantes l'appellent toujours *Palais Roulant*³⁾. La plus ancienne mention que j'en connaisse est de 1757: sur un plan dressé cette année-là figure un lieu dit *Au Pallet Roullant*⁴⁾. Et, de même que le bloc est resté intact, là où les glaciers le déposèrent, ainsi les traditions s'y rapportant ont-elles été conservées: on dit aujourd'hui encore, pour expliquer son origine, que Goliath avait fait le pari de le lancer depuis le Chasseral jusque dans le lac de Morat, mais qu'il perdit, puisque la pierre tomba sur le flanc occidental du Vully; on dit aussi que le bloc tourne douze fois sur lui-même, à midi, et qu'il en sort douze hommes qui frappent chacun un coup dessus; d'aucuns prétendent même qu'il recèle un trésor, qui voyagerait entre la pierre et le Bataillard, près de Joressant: cette opinion n'est d'ailleurs pas générale, d'autres

¹⁾ Que les relations entre les deux villages aient été pendant longtemps fort tendues, c'est ce qui est prouvé historiquement; mais que le fait du vol des fonts baptismaux ait eu lieu, c'est peu probable, puisque selon le P. DELLION, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, vol. VII, Fribourg 1891, p. 248, «l'église de Lentigny, comme celle d'Onnens, avait son tabernacle, son baptistère et son cimetière.» Par contre, le même auteur, *loc. cit.*, remarque que «le village de Lentigny était membre de la paroisse d'Onnens, mais pendant plusieurs siècles sa position fut très curieuse. Le curé d'Onnens résidait à Lentigny et desservait les deux églises... Cette situation fut la cause de nombreuses difficultés et de quantité de procès entre les deux localités». — ²⁾ C'est à tort que M. F. ISABEL, dans la notice «Blocs erratiques» de MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I, Lausanne 1914, p. 237, dit que ce bloc se trouve sur territoire vaudois. — ³⁾ Dictionnaire géographique de la Suisse, t. III, p. 196, s. v. Lugnorre. Le bloc appartient à la Société fribourgeoise des sciences naturelles. Cf. Curt BEHMER, *Die erratischen Blöcke in der Freiburger Ebene*, Thèse de Fribourg 1912, pp. 61—62. — ⁴⁾ AEF, Plan n° 97, planche 77.

personnes prétendant que ce trésor est bien au Bataillard, et qu'il ne change pas de place¹⁾.

Nous sommes donc en présence de deux orthographies: celle de 1757, *Pallet Roullant*, et l'actuelle, *Palais Roullant*. Il m'est difficile de choisir entre l'une et l'autre: toutes deux, en effet, peuvent trouver leur justification, comme nous allons le voir, dans les légendes mêmes se rapportant à notre bloc erratique. Toutefois, il faut bien avouer que, par l'étymologie populaire — ou par la transcription d'un ingénieur topographe — le passage de *palet* à *palais* est plus aisément explicable que le processus inverse. Les deux formes, d'ailleurs, doivent être incomprises depuis longtemps, et il n'est pas téméraire d'admettre que la forme de 1757 a dû être entendue par le peuple comme étant un «palet roulant sur lui-même»; qu'on se rappelle la tradition des douze tours que fait la pierre sur elle-même, à midi.

On n'aura plus compris, à un moment donné, que dans *Palet Roullant* ou dans *Palais Roullant*, le second terme est un nom propre complément du premier. Quel que soit le sens de ce dernier, il est évident que *Roullant* est le nom *Roland*: la forme *Rouland*, ou *Roulant* pour *Roland* est normale chez nous: il existe par exemple un *Pré Rouland* dans la commune vaudoise de Lachaux, sur la route de Cuarnens à Lachaux²⁾; un *Rullandus* — appelé d'ailleurs *Rollandus* dans le même texte — était ministérial de Gruyères en 1179³⁾. Et, d'autre part, le nom et le souvenir de Roland, le neveu de Charlemagne et le héros de Roncevaux, sont restés attachés à de nombreux mégalithes et à de nombreux phénomènes naturels: en Maine-et-Loire, le «Saut de Roland» est un roc escarpé sur les bords de l'Evre, sur lequel «on voyait jadis l'empreinte des fers du cheval de ce paladin qui, d'un bond, sauta par dessus la rivière⁴⁾»; près de Céret (Pyrénées-Orientales), on appelle «las ferraderas del cavall de Rotlan» des dépressions gigantesques sur les flancs de la montagne⁵⁾; on voit la marque du pied de Roland à Roquecor (Tarn-et-Garonne), alors que celle du second pied se trouve à trois ou quatre kilomètres de

¹⁾ Ces communications m'ont été transmises, en mars 1927, par M. LOUIS ETTER, instituteur à Lugnorre. — ²⁾ *Atlas Siegfried*, cartes nos 301 et 303. —

³⁾ J. GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg 1923, no 217, p. 76. —

⁴⁾ P. SÉBILLOT, *Le Folk-Lore de France*, t. I, Paris 1904, p. 388. — ⁵⁾ P. VIDAL, *Guide dans le département des Pyrénées-Orientales*, Perpignan 1879, p. 266; cf. P. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 383.

là, près de Saint-Aman¹⁾; à Mérignan (Gironde), une pierre a conservé l'empreinte du pied, des genoux et du gourdin du même preux²⁾. C'est Roland, on le sait, qui a taillé la brèche qui porte son nom près de Gavarnie; et un autre jour, dépité de n'avoir pu lancer assez loin une pierre, il tira son épée et fendit d'un coup la montagne de Beltchu³⁾; dans les Ardennes enfin, on raconte «qu'un jour le diable arracha de la montagne deux énormes quartiers de roc et les lança contre Roland, en lui criant: «Sauve-toi, Roland!» Roland ne recula pas d'une semelle, et les deux rocs d'Auchamps s'encastrirent à ses pieds»⁴⁾.

Je serais même tenté de croire que le nom et le souvenir de Roland ont été primitivement attachés beaucoup plus encore qu'aujourd'hui au bloc de Joressant: au lieu que ce soit Goliath qui l'ait lancé du Chasseral, il n'est pas impossible que cet exploit ait été attribué d'abord à Roland lui-même. Roland lanceur de pierres, en effet, est connu ailleurs: s'il fendit la montagne de Beltchu ce fut, nous l'avons vu, par dépit de n'avoir pu jeter une pierre aussi loin qu'il avait parié de le faire; et sur territoire de Lacarry, dans les Pyrénées, il existe une pierre lancée elle aussi par Roland, qui y a laissé la marque de ses doigts⁵⁾. Il est vrai qu'en France, c'est Gargantua presque toujours qui a joué avec des blocs: à Changé, près de Maintenon, à Ymeray (Eure-et-Loir), «des pierres debout sont ses palets; un peulvan sur la lande de Pierre plate en Treillères (Loire-Inférieure) est sa galochette, et deux plateaux granitiques voisins ses palets... Un jour qu'il jouait au palet sur la butte de Montjavoult (Oise), il essaya de jeter Pierre frite sur les coteaux de Neuville-Bosc, à deux myriamètres de là, et elle tomba dans le petit bois où on la voit aujourd'hui⁶⁾». Ailleurs encore, SÉBILLOT parle d'une autre pierre qui se trouve à Gency, et qu'on appelle le Palet de Gargantua⁷⁾: mais c'est avec raison qu'il remarque qu'«actuellement le géant auquel sont dûs les

¹⁾ P. SÉBILLOT, *Gargantua dans les traditions populaires*, Paris 1883, p. 289; cf. SÉBILLOT, *Le Folk-Lore de France*, t. I, p. 369. — ²⁾ P. SÉBILLOT, *Le Folk-Lore de France*, t. I, p. 372. — ³⁾ J.-F. CERQUAND, *Légendes et récits populaires du pays basque*, t. IV, Pau 1880, p. 23, et SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 215. — ⁴⁾ SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 310; cf. A. MEYRAC, *Villes et villages des Ardennes*, Charleville 1889, p. 12. Sur le nom de *Roland* attribué à certains monolithes, cf. S. REINACH, art. cit., p. 216. — ⁵⁾ J.-F. CERQUAND, *Tharanis lithobole*, Avignon 1881 p. 7; cf. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 376. — ⁶⁾ SÉBILLOT, *op. cit.*, t. IV, Paris 1907, p. 9. — ⁷⁾ P. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 10.

menhirs est presque toujours Gargantua, qui vraisemblablement a peu à peu remplacé des géants anonymes ou moins connus»¹⁾. Je crois, dans le cas du *Palais Rou'ant*, à une substitution analogue: le jet de cette pierre, attribué primitivement à Roland, l'a été par la suite à Goliath, lorsqu'on eut perdu le sentiment que *Roulant* était un nom propre. Quant à l'attribution du fait à Goliath, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, du moins à ma connaissance, elle s'explique par l'influence des récits bibliques: il en résulte que, vraisemblablement, Goliath a succédé à Roland, dans l'explication de l'origine du bloc de Joressant, à une époque postérieure à l'introduction de la Réforme. — Mais si nous admettons cette substitution, nous sommes alors amenés à voir dans notre pierre un «palet de Roland», c'est-à-dire une pierre lancée par Roland, analogue aux «palets de Gargantua» dont il vient d'être question. En un mot, la graphie du plan de 1757 serait la bonne.

Et cependant, il n'est pas possible, me semble-t-il, de renoncer complètement au «palais de Roland». Nous avons le fait que la pierre tourne douze fois sur elle-même, à midi²⁾, et qu'il en sort douze hommes qui lui donnent chacun un coup: ne serait-ce pas là un souvenir des légendes carolingiennes, le souvenir des douze pairs, qui habitent un palais portant le nom du plus célèbre d'entre eux, Roland et qui, guidés par celui-ci, sortent chaque jour à l'heure de midi? On a remarqué déjà que «le peuple associe aux gros rochers, comme à tous les phénomènes propres à exciter l'étonnement, des personnages légendaires, dont il raconte les gestes» et que parfois même il y place leur demeure, qui est ordinairement une grotte qui s'ouvre au-dessous, ou dont l'entrée est formée par une fissure³⁾. Au lieu d'être habitée par des fées ou des martes, la pierre du Vully donnerait asile à Roland et à ses compagnons: c'est dire en un mot que, dans le cas que nous étudions, les deux concepts de «palais de Roland» et de «palet

¹⁾ P. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 8. — ²⁾ Sur ces pierres qui tournent, cf. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. IV, pp. 17—18. En général, les blocs ne tournent qu'à certaines fêtes, à Noël en particulier. Le grand menhir de Quintin, comme celui de Saint-Martin d'Arcé (Maine-et-Loire), tournaient chaque fois que minuit sonnait; celui de Culey-le-Patry (Calvados) faisait plusieurs tours chaque nuit. Mais d'autres menhirs se meuvent en plein jour: ainsi — c'est l'exemple qui se rapproche le plus du nôtre — la Peyre-Lounque, dans les Landes, qui saute douze fois à midi, comme la Roche qui tourne, à Treigny (Yonne). —

³⁾ SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 314.

de Roland» sont si enchevêtrés qu'il est impossible de savoir lequel des deux a l'antériorité: ils ont pu être confondus dès l'origine, de telle sorte que du bloc qu'il lança, Roland fit son palais et celui de ses compagnons.

3. La Pierre du Mariage.

Ce bloc erratique, de 4,5 m. de longueur, 2,75 m. de largeur et 3,9 m. de hauteur¹⁾, qui se trouve sur la berge du lac de Neuchâtel, à peu près à mi-distance entre Estavayer et Font, mais sur territoire de cette dernière commune, est connu aujourd'hui encore sous le nom de *Pierre du Mariage*. C'est avec raison que M. Curt BEHMER remarque que «es wäre . . . irrig anzunehmen, dass hier einst in grauer Vorzeit Hochzeiten oder andere Festlichkeiten abgehalten wurden, weil dieser Block sicherlich erst durch die Jurakorrektion trocken gelegt worden ist»²⁾. Un habitant de Font que j'ai interrogé se rappelle en effet fort bien avoir passé en barque au-dessus du bloc en question, avant la correction des eaux du Jura. Mais il faut savoir d'autre part que, si en temps de hautes eaux le bloc était immergé dans le lac, il n'en était pas de même dans les moments de sécheresse ou de basses eaux: la pierre, alors, formait un petit îlot, et il arrivait même qu'elle fût complètement à sec³⁾. C'est ce qui explique ce qu'on disait à Font, il y a une soixantaine d'années encore, à propos de ce nom de *Pierre du Mariage*: deux jeunes gens, qui s'aimaient tendrement, se jetèrent dans le lac du haut de la pierre, voyant que leurs parents s'opposaient absolument à leur mariage⁴⁾.

Mais tout porte à croire que cette tradition est une explication relativement moderne du nom du mégalithe. Et tout porte à croire aussi que ce bloc a été, depuis une haute antiquité, l'objet d'un culte de la part des populations environnantes. BONSTETTEN note en effet qu'autour de la *Pierre aux Sarrasins* — dénomination qui s'est perdue — ou *Pierre aux Mariages*, «on a recueilli à différentes reprises . . . des monnaies celtes et romaines en bronze et en argent de Vespasien, Domitien, Alexandre Sévère, etc.»⁵⁾ Et GRANGIER

¹⁾ Cf. Curt BEHMER, *op. cit.*, pp. 59—60. — ²⁾ Curt BEHMER, *op. cit.*, p. 60.

— ³⁾ Cf. BONSTETTEN, *Carte archéologique du canton de Fribourg*, Genève, Bâle et Lyon 1878, p. 7. — ⁴⁾ F. PERRIER, *Les blocs erratiques*, Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1870, vol. 4, p. 135. — ⁵⁾ BONSTETTEN, *op. cit.*, p. cit. Cf. également Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. IV, p. 45, compte-rendu de la séance du 24 novembre 1859.

attira, dans la séance du 23 janvier 1868, l'attention de la Société d'histoire du canton de Fribourg sur une station très riche existant «entre Estavayer et Font, à 100 pieds environ du rivage, vis-à-vis et tout près d'une immense pierre connue des riverains sous le nom de pierre du mariage.» Circonstance fort singulière, dit-il encore, «on trouve entre les pilotis de cette station des débris de toutes les époques de notre histoire, depuis l'âge de la pierre jusqu'à l'ère romaine et même jusqu'aux temps modernes, car on y a découvert plusieurs monnaies d'argent à l'effigie de Louis XIV et de Louis XV». On y trouva encore, outre un crâne humain, un bracelet en bronze, un couteau et deux fauilles de même métal, des fers de lance, des épingle, une amulette ornée de dessins triangulaires, enfin un vase de poterie¹⁾. Et bien que GRANGIER ajoute que seuls l'amulette et le crâne provenaient du voisinage immédiat de la *Pierre du Mariage*, rien n'empêche de penser que beaucoup sans doute de ces objets, et en tout cas les monnaies des différentes époques, ont été retrouvés aux alentours de notre monolithe parce qu'ils avaient été jetés intentionnellement dans le lac le plus près possible de cette pierre et que, s'ils n'ont pas été repêchés plus près d'elle c'est, ou que la personne qui les jetait dans l'eau — quand celle-ci recouvrirait le bloc — n'a pas réussi à l'atteindre²⁾, ou que ces monnaies et ces objets, se trouvant à une profondeur minime, où les eaux pouvaient n'être pas toujours parfaitement calmes, ont été déplacés, avant qu'ils fussent enterrés dans la vase, par les mouvements des vagues. Il serait difficile, je pense, d'avancer une autre hypothèse qui pût expliquer la présence, dans une aire si peu étendue, d'objets et de monnaies appartenant à des âges si différents.

Le fait qu'on retrouve, tout près ou à très peu de distance de la *Pierre du Mariage*, des monnaies s'échelonnant de l'époque celtique au règne de Louis XV, rend probable au contraire l'hypothèse qu'un culte particulier, avec offrandes, était rendu

¹⁾ Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. IV, pp. 65—66. — ²⁾ On retrouve ailleurs des traces de cultes de pierres situées sous l'eau: SÉBILLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 55, note que vers 1780 «on disait la messe en bateau, au-dessus de pierres druidiques que l'on apercevait, à quinze pieds sous l'eau, entre Le Guilvinec et Penmarc'h». Peut-être, dans le cas de notre bloc, sa vertu était d'autant plus grande, qu'il ne se montrait pas toujours, les époques de basses eaux étant assez rares, qui le laissaient complètement à sec.

à cette pierre, culte dont des traces subsistent d'ailleurs encore aujourd'hui.

Quel était ce culte? L'explication rapportée par le colonel PERRIER du nom de *Pierre du Mariage* est peu ancienne, ai-je dit, et servait sans doute aux gens de Font, qui tenaient à garder le secret, à dépister les chercheurs trop curieux. Le bloc porte ce nom parce qu'il s'y célébrait certains rites en rapport avec l'amour ou la fécondité. Les deux rites en rapport avec les pierres, on le sait¹⁾, sont la glissade et la friction: mais SÉBILLOT remarque justement que «la glissade paraît avoir été rarement pratiquée sur des mégalithes véritables — [ce qui est, inutile de la dire, le cas de la *Pierre du Mariage*] — qui, du reste, ne présentent que très exceptionnellement l'inclinaison nécessaire à son accomplissement²⁾». Quant à la friction, coutume d'origine plus nettement phallique que la précédente, il est vrai qu'elle était pratiquée plus souvent sur des blocs dressés de main d'homme que sur ceux émergeant naturellement du sol³⁾: mais ce n'est pas là une règle générale, et il est vraisemblable qu'elle a été pratiquée sur la *Pierre du Mariage*. Un fait analogique qui nous fait pencher vers cette solution, c'est qu'au village de Fours, dans les Basses-Alpes, il y avait une pierre de forme conique appelée *Pierre des épousées*, «vers lequel le plus proche parent du mari conduisait l'épousée après la cérémonie religieuse; il l'y asseyait lui-même en ayant soin de lui faire placer un pied dans un petit creux de la pierre que l'on disait avoir été pratiqué exprès, bien qu'il soit l'œuvre de la nature. C'est dans cette position qu'elle recevait les embrassements de toutes les personnes de la noce»⁴⁾. Or cette coutume de France semble bien avoir comme lointaine origine le rite de la friction: la jeune mariée s'asseyait sur la pierre pour s'assurer la fécondité⁵⁾.

¹⁾ Cf. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, pp. 335—339. Sur les *pierres à écuelles* et à glissade de la Suisse, cf. L. RÜTIMEYER, *Ur-Ethnographie der Schweiz*, Schriften der schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde, vol. XV, Basel 1924, pp. 368—384, et surtout le très bel article de ce même auteur, *Über Schalen- und Gleitsteine im Kanton Wallis und anderwärts und ihre Bedeutung*, Archives suisses des traditions populaires, vol. XXVIII (1928), pp. 145—192, où il est spécialement question de la glissade aux pp. 181—196. — ²⁾ SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 336. — ³⁾ SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 338. — ⁴⁾ SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 339. —

⁵⁾ D'après SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 339, il y avait à Graçay (Cher) une pierre appelée *Pierre de la Mariée* «sur laquelle les mariés venaient danser le jour de leur noce»: il n'y a donc, avec notre *Pierre du Mariage*, qu'une similitude de dénomination, les coutumes relatives aux deux pierres étant différentes. —

C'est aussi un écho du rite de la friction que nous trouvons aujourd'hui encore à Font: selon les renseignements que j'ai pu obtenir, et qui n'étaient pas des plus clairs (car les pêcheurs interrogés rougissaient sous leur hâle en me donnant au compte-goutte les détails que je leur arrachais), la vertu de la *Pierre du Mariage* est double: d'une part, les jeunes filles s'assoient sur le bloc pour avoir un mari; d'autre part, les jeunes époux s'y rendent ensemble, et la femme, comme dans le cas précédent s'y assoit pour devenir féconde. Il s'agirait donc, non plus de la friction — à moins qu'on ne m'ait pas tout dit, et qu'on se soit exprimé en termes adoucis — mais d'un simple contact, même pas direct, de la personne avec la pierre. SÉBILLOT, d'ailleurs, a déjà observé qu'«en grimpant sur des pierres remarquables par des particularités, ou difficiles à gravir, parfois même en s'asseyant dessus, on obtient des faveurs analogues à celles que procure la friction¹⁾». Il cite le cas de jeunes filles qui, pour trouver un épouseur, s'assoient au moment de la pleine lune, après avoir relevé leur jupon, sur la table du dolmen ruiné de Cruz Moquen, à Carnac, qui porte le nom de Pierre Chaude. Et il ajoute que «celui qui peut arriver au haut du menhir de Saint-Samson (Côtes-du-Nord) est assuré de se marier dans l'année; les personnes qui ont le même désir doivent monter sur le sommet de la pierre levée de Colombiers (Calvados), y déposer une pièce de monnaie, et sauter du haut en bas; deux autres pierres aux environs de Bayeux étaient l'objet de semblables observances.» Ces cas, on le voit, ressemblent fort à celui de la *Pierre du Mariage* qui, elle aussi, est difficile à gravir: il est vrai qu'à ses pieds, sur le côté nord, on a amoncelé une dizaine de gros galets qui facilitent un peu l'ascension. Cet amoncellement, d'ailleurs, est la meilleure preuve qu'on continue à faire appel au pouvoir surnaturel du mégalithe, bien qu'un pêcheur m'ait assuré que ces usages n'étaient plus pratiqués, et que la *Pierre du Mariage* et ses alentours, loin du village et cachés au milieu d'une aunaie, n'étaient plus qu'un simple lieu de rendez-vous pour les amoureux.

Etant donné que la *Pierre du Mariage* a été — et est encore — l'objet d'un culte en rapport avec l'amour et la fécondité, on s'explique aisément que des offrandes lui étaient faites: de même que la glissade ou que la friction elles-mêmes, c'était un sacrifice que l'on faisait au génie de la pierre. De

¹⁾ SÉBILLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 58.

semblables offrandes se retrouvent ailleurs: nous venons d'en voir un exemple avec la pierre levée de Colombier (Calvados); et SÉBILLOT note¹⁾ que «les jeunes filles qui, pour trouver un mari, s'étaient laissées glisser sur la roche écriante de Mellé (Ille-et-Vilaine) devaient placer dessus un petit morceau d'étoffe ou de ruban.» Un autre exemple connu d'offrandes en monnaie à un mégalithe est celui de la pierre de Saint Benoît, près de Poitiers — bloc dont le culte, d'ailleurs, n'a rien à voir ni avec les glissades, ni avec les frictions fécondantes —, rapporté par SÉBILLOT aussi²⁾: lorsqu'on y conduit les enfants dont le derrière ne se développe pas suffisamment, «il est indispensable de jeter quelques pièces de monnaie, en nombre impair, dans le trou de cette pierre, où l'on assied le petit malade». L'usage de déposer des pièces de monnaie aux pieds des mégalithes auxquels on adressait un culte a été, je pense, beaucoup plus courant qu'on peut l'admettre d'après ce qu'il reste de cette coutume: il est vraisemblable que c'est à ce fait, rapporté et augmenté de génération en génération, que sont dues les diverses traditions des blocs qui renferment ou recouvrent des trésors³⁾. Dans le cas de la *Pierre du Mariage*, le bracelet, le couteau de bronze, les fers de lance, les épingle et les autres objets retrouvés sur le même remplacement que les monnaies de différentes époques sont sans nul doute des offrandes à la pierre, eux aussi: offrandes datant d'une époque plus lointaine, où le numéraire était extrêmement rare, sinon inconnu.

4. Le Pilard.

Sur ce même territoire de Font, mais au sud-ouest du village cette fois, on trouve, chose curieuse, un autre lieu d'offrandes. Ces environs de Font, du reste, présentent un vif intérêt au point de vue archéologique. GRANGIER y a signalé, près du port, «un certain nombre de blocs échelonnés, 20 à 25, à distances à peu près régulières, sur un parcours d'environ 200 pas» et, ajoute-t-il, «ces blocs, sur lesquels se voient des bassins ou creux évidemment artificiels, rappellent ceux que l'on connaît dans le canton de Vaud sous le nom populaire de *pierre aux écuelles*»⁴⁾. Aujourd'hui, hélas, il n'en reste plus trace, ou presque plus:

¹⁾ P. BÉZIER, *Inventaire des mégalithes de l'Ille-et-Vilaine*, Rennes 1883, p. 101, cité par SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 340. — ²⁾ SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 340.

— ³⁾ Cf. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, pp. 331—333. — ⁴⁾ Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. IV, p. 75, compte-rendu de la séance du 25 novembre 1869.

comme *écuelle*, on ne voit plus guère, sur le bloc situé près de la cabane des pêcheurs par exemple, qu'un trou de mine. C'est dire ce que sont devenus les autres. Mais, ce qui reste, c'est le nom même de Font: il devait y avoir là, sans doute, une source vénérée; c'était peut-être celle du petit ruisseau de Font, qui a sa source au sud de l'église.

A propos de ce second lieu d'offrandes, situé à la pointe du Pilard, à l'extrémité d'un petit triangle de terre jadis occupé par des vignes, et séparé du reste des terrains cultivés par la voie ferrée, BONSTETTEN note, en 1878, qu'«on a trouvé et on trouve encore sur un espace de 80 pas de long sur 20 de large et à 10 ou 15 pas de rivage, de nombreux objets d'antiquités celtiques, romaines et post-romaines dans les fissures d'un banc de mollasse qui forme ici le fond du lac et n'est recouvert que de 60 à 80 centimètres d'eau; feu le pêcheur Jerly y a trouvé des monnaies celtiques en bronze . . .; des haches en pierre polie; des flèches en silex; un fragment de scie en bronze (*Musée d'Yverdon*); bagues et objets de toilette en or; deux statuettes en bronze; monnaies impériales jusqu'à Constantin; fers de lance et de flèches en bronze et en fer; clefs en forme de double crochet . . .; fragments de poteries noires». «Et le même auteur conclut justement que «l'espace restreint où l'on trouve ces antiquités et l'absence de pilotis ou de tout autre vestige d'habitation, indiquent là un lieu d'offrandes»¹⁾.

Ce nom de *Pilard*, en patois *peldā*, «pilier», donné aujourd'hui à tout le terrain situé au-dessous de l'église de Font, était évidemment restreint jadis à la partie qui émergeait, c'est-à-dire à la pente située au nord et au nord-ouest de l'église, et qui se terminait par le petit cap au pied duquel on a retrouvé les objets et les monnaies mentionnées par le baron de BONSTETTEN. Et d'où vient ce nom de *Pilard*? Il n'est pas impossible, sans doute, qu'il soit dû à un rocher, aujourd'hui à moitié caché par des arbustes, placé immédiatement derrière le cimetière; mais il ne serait pas impossible que ce nom pro-

¹⁾ BONSTETTEN, *op. cit.*, p. 7. La pièce de monnaie que le baron de Bonstetten admet implicitement être de Constantin est en réalité plus récente, mais aussi plus rare: c'est un sou d'or, avec l'effigie de Constantin III il est vrai, mais frappé dans un atelier monétaire burgonde, dans les premières années du Ve siècle: cf. Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. IV, pp. 15 et 52—53, comptes-rendus des séances du 24 novembre 1859 et du 16 mai 1867.

vienne d'un monolithe qui aurait été situé à la pointe du terrain s'avancant dans le lac, et qui aurait disparu par la suite. Il ne serait pas impossible non plus, d'ailleurs, que les offrandes aient été faites au petit promontoire rocheux lui-même: il est terminé aujourd'hui par une protubérance mollassique, de même formation géologique que les rochers environnants; et, si la conformation de la pointe du Pilard n'a pas changé depuis vingt siècles — ce qui, il faut l'avouer, est bien improbable — il est possible qu'un culte ait été voué à cet appendice rocheux. Notons du reste que la monnaie à l'effigie de Constantin III est la plus récente de celles qui ont été signalées comme ayant été trouvées à cet endroit. Il semblerait donc que, postérieurement à cette époque, le petit promontoire du Pilard n'ait plus eu de caractère religieux; malgré mes recherches, en tout cas, je n'ai pu retrouver aucune tradition le concernant, aucune trace quelconque de coutumes populaires s'y rattachant: depuis des siècles, sans doute, la *Pierre du Mariage*, plus caractéristique, aura monopolisé à son profit et la confiance, et les offrandes des gens d'alentour.

5. Pierrafortscha.

C'est le nom, on le sait, d'un petit hameau formant commune, situé non loin de Marly, et connu par le bloc erratique qui se trouve tout auprès, au lieu dit *Champ de la Pierraz*, *bim Grossenstein* en 1587¹⁾), alors que la contrée parlait encore allemand. Ce bloc, de 6,5 m. de hauteur sur 6,1 m. de large et 10,5 m de long²⁾), aurait été plus haut naguère, à en croire ALEXANDRE DAGUET³⁾), qui mentionne encore la tradition, relative à ce monolithe: «un des premiers prédicateurs de la foi chrétienne se faisait entendre au peuple du haut de cette pierre erratique convertie en chaire improvisée⁴⁾». Et le colonel PERRIER, de son côté, dit que cette masse granitique se fendit — d'où son nom — «sous les pieds du premier prédicateur de l'Evangile en témoignage de vérité»⁵⁾). Ce sont là les seules traditions qui aient été conservées concernant la *Pierra*

¹⁾ A E F, *Terrier de la Maigrauge* no 4, fo VIxx XVII. — ²⁾ C. BEHMER, *op. cit.*, p. 53. — ³⁾ A. D[AGUET], *Pierra-Fortscha ou le monolithe de Granges*, *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, [vol. 1], 1865, p. 108. — ⁴⁾ A. DAGUET, *art. cit.*, p. 109. — ⁵⁾ F. P[ERRIER], *Les blocs erratiques*, *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* pour 1870, vol. 4, p. 135. Cf. aussi J. REICHLEN, *Les blocs erratiques*, *Le Chamois* 1^{re} année, no 2 (1^{er} février 1869).

fortschia: faut-il y voir une lointaine allusion à des rites religieux qui s'y célébraient? Il se peut, mais rien ne nous l'assure.

D'après l'abbé NICOLET¹⁾ il existait un autre *Pierra-Fortscha* entre Berlens et Mézières, à quelque distance d'autres blocs portant les dénominations assez singulières de *pierre du lièvre*, *pierre du renard*. Mais ici, l'effet du temps a été plus destructeur encore: un vieillard seul, à Mézières, se souvient d'un bloc qui présentait les caractères d'une «pierre fourchue», soit deux dents: ce bloc se trouvait à la Crétaz, au sud du village, mais il a été exploité il y a longtemps déjà²⁾ et les légendes, s'il y en avait, ont disparu avec lui.

¹⁾ Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. IV, p. 62.

— ²⁾ Ces renseignements m'ont été communiqués par M. P. PRITTET, instituteur à Mézières.